

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 8 JUIN 2020

Délibération n° D-2020-107

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 02/06/2020

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 15/06/2020

Conditions d'exercice des mandats locaux - Montant des
indemnités de fonction

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Monsieur Jérémy ROBINEAU, Madame Elsa FORTAGE.

Secrétaire de séance : François GUYON

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Gerard LEFEVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Mélina TACHE, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas VIDEAU

Direction du Secrétariat Général

Conditions d'exercice des mandats locaux - Montant des indemnités de fonction

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu l'article L2123-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui dispose que les indemnités allouées au titre de l'exercice des fonctions de maire et les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au maire des communes sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (indice brut 1027, majoré 830) ;

Vu l'article L2123-20-1 du même code qui précise que lorsque le Conseil municipal est renouvelé, les indemnités de ses membres, à l'exception de l'indemnité du maire, sont fixées par délibération ;

Pour ce faire, une enveloppe financière mensuelle composée de l'indemnité maximum susceptible d'être allouée au maire (110% de l'indice brut 1027) et de l'indemnité maximum susceptible d'être allouée à chacun des adjoints (44% de l'indice brut 1027) est constituée pour être répartie entièrement ou partiellement entre les élus.

Vu l'article L2123-23 du CGCT qui dispose que « *Le conseil municipal peut, par délibération, fixer une indemnité de fonction inférieure au barème ci-dessus, à la demande du maire* ».

Vu l'article L2123-24-1 du CGCT qui précise que :

- dans les communes de moins de 100 000 habitants, il peut être versé une indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de conseiller municipal. Cette indemnité est au maximum égale à 6 % de l'indice brut 1027 ;
- les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité allouée par le conseil municipal. Cette indemnité n'est pas cumulable avec celle de conseiller municipal.

Vu la délibération du Conseil municipal du 26 mai 2020 fixant le nombre d'Adjoints au Maire à 15, permettant de calculer le montant de l'enveloppe du régime indemnitaire ;

En application de ces règles, il est proposé de fixer le régime indemnitaire des élus conformément au tableau figurant en annexe de la présente délibération.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- fixer l'indemnité de fonction du maire à un niveau inférieur au barème prévu par l'article L2123-23 du CGCT, soit 84% de l'indice brut 1027 ;

- se prononcer sur les taux d'indemnités à verser aux élus municipaux figurant à l'annexe ci-jointe, avec effet au 18 mai 2020.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	6
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

Montant des indemnités de fonction – annexe délibération 8 juin 2020

NOM	Fonction	Taux voté (montant calculé sur la base de IB 1027/IM 830	Montant total de l'indemnité mensuelle (en euros)
BALOGÉ Jérôme	Maire	84,00%	3 267,10
SIX Dominique	Adjoint salarié	30,00%	1 166,82
NIETO Rose-Marie	Adjointe salariée	30,00%	1 166,82
PAILLEY Michel	Adjoint salarié	30,00%	1 166,82
CHASSAGNE Christelle	Adjointe salariée	30,00%	1 166,82
VIDEAU Nicolas	Adjoint salarié	30,00%	1 166,82
BARBOTIN Jeanine	Adjointe retraitée	19,00%	738,99
LAHOUSSE Lucien-Jean	Adjoint retraité	19,00%	738,99
LARRIBAU Anne-Lydie	Adjointe salariée	30,00%	1 166,82
MARTINS Elmano	Adjoint salarié	30,00%	1 166,82
HYPEAU Christine	Adjointe salariée	30,00%	1 166,82
MARCHIVE Bastien	Adjoint salarié	30,00%	1 166,82
VILLES Florence	Adjointe retraitée	19,00%	738,99
TERRASSIN Philippe	Adjoint salarié	30,00%	1 166,82
BELY-VOLLAND Valérie	Adjointe salariée	30,00%	1 166,82
HEBRARD Thibault	Adjoint salarié	30,00%	1 166,82
DUPEYROU Romain	Conseiller délégué spécial	12,50%	486,18
BOUDAHMANI Yamina	Conseillère délégué	7,15%	278,09
BOUTRIT Sophie	Conseillère déléguée	7,15%	278,09
LEFEVRE Gérard	Conseiller délégué	7,15%	278,09
NADAL Aurore	Conseillère déléguée	7,15%	278,09
JUIN Guillaume	Conseiller délégué spécial	12,50%	486,18
MILLASSEAU Marie-Paule	Conseillère déléguée spéciale	12,50%	486,18
SIMMONET Florent	Conseiller délégué	7,15%	278,09
VACKER Yvonne	Conseillère déléguée	7,15%	278,09
PERSAIS Eric	Conseiller délégué	7,15%	278,09
ANTIGNY Stéphanie	Conseillère déléguée	7,15%	278,09

Montant des indemnités de fonction – annexe délibération 8 juin 2020

GUYON François	Conseiller délégué	7,15%	278,09
ZANATTA Lydia	Conseillère déléguée	7,15%	278,09
BARDET Ségolène	Conseillère	4,00%	155,58
ROBIN Nicolas	Conseiller délégué	7,15%	278,09
TACHE Mélina	Conseiller délégué	7,15%	278,09
GERARD Hervé	Conseiller délégué	7,15%	278,09
FERREIRA Noélie	Conseillère	4,00%	155,58
MICHAUT David	Conseiller délégué	7,15%	278,09
DI MEGLIO Aline	Conseillère déléguée	7,15%	278,09
BRETEAU Karl	Conseiller délégué	7,15%	278,09
PEREIRA Fatima	Conseillère	4,00%	155,58
DAVID Baptiste	Conseiller délégué	7,15%	278,09
GIBERT François	Conseiller	4,00%	155,58
GIRARDIN Cathy Corinne	Conseillère	4,00%	155,58
MATHIEU Sébastien	Conseiller	4,00%	155,58
BONNET-LECLERC Véronique	Conseillère	4,00%	155,58
ROBINEAU Jérémy	Conseiller	4,00%	155,58
FORTAGE Elsa	Conseillère	4,00%	155,58